

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2022

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC), présidée par **M. Claude Rüttimann, Syndic**. Il salue les 23 participants, + 5 membres de l'exécutif. Il informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 25 novembre 2022, affiche au pilier public, site Internet communal et tout-ménages. Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Excusé(e)s : Soler Jean-Pierre, Houser Julien, Golly Olivier, Browaey Patrick, Marcel Sophie, Henriet Jacqueline, Losey Pascal, Dubey Eric, Bossart Lucie, Noth Stéphane, Losey Fernand et Lucienne, Vincent Daniel

Est nommé scrutateur : Regueiro José

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 avril 2022 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2023 uniquement, de 70 % à 45 %
- 3) Budgets 2023
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - I. Aménagement d'une place de loisirs aux Essertons (place verte) : CHF 97'000.-
 - II. Crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à la Guérite : CHF 83'000.-
- 4) Rapport de la commission financière
- 5) Approbation des budgets 2023
- 6) Planification financière 2023 – 2027
- 7) Groupement d'eau de la crête de Châtillon GRAC : adoption nouveaux statuts
- 8) Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS – Broye) : adoption des statuts
- 9) Règlement communal concernant l'octroi de subventions aux sociétés : modification de l'art. 6, 2^{ème} alinéa
- 10) Informations du Conseil communal
- 11) Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 avril 2022

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du procès-verbal, qui était à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site Internet ainsi que joint à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il en demande l'approbation.

Le procès-verbal est accepté à main levée, à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction.

2. Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2023 uniquement, de 70% à 45%

M. le Syndic informe que conformément aux informations en sa possession pour l'établissement du budget 2023, le Conseil communal peut proposer une diminution du taux d'impôt pour l'année 2023 de 70% à 45%. Il précise que le budget de fonctionnement présente un déficit. Mais avec MCH2, il est possible de prélever dans la fortune pour couvrir un déficit et ainsi éviter une hausse d'impôts. La Commune dispose d'une réserve pour investissements

futurs de CHF 417'000.- qui va être dissoute et intégrée à la fortune, MCH2 ne permettant plus de disposer de réserves.

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2023 uniquement, de 70% à 45%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2023 uniquement, de 70% à 45%, est acceptée à main levée à l'unanimité.

3. Budgets 2023

a) Budget de fonctionnement

M. le Syndic présente le budget de fonctionnement par chapitre en précisant en préambule, que plusieurs montants ont fortement augmenté. Certaines augmentations sont dues à l'Indice de Pondération Fiscal (IPF) qui est passé de 148 à 170 points. Cet indice est utilisé pour le calcul de certaines charges liées.

Au chapitre « Administration générale »

Le compte « frais de délégation » est plus élevé en raison de l'organisation du 1^{er} août à Sévaz (avec présence de la « Villageoise » et d'une oratrice), de l'apéritif de bienvenue des nouveaux habitants et de l'accueil des jeunes citoyens.

Suite aux travaux de rénovation du chauffage de l'immeuble communal, les baux à loyer vont être adaptés et un décompte de charges sera établi pour chaque locataire. Le compte des locations qui comprenait auparavant le forfait des charges, a donc été adapté, ce qui représente une diminution d'environ CHF 10'000.-.

Au chapitre « Ordre et sécurité publics, défense »

M. le Syndic, qui siège à la commission financière de l'ADIS-Broye, informe que le 1^{er} budget du bataillon a été établi. La participation de la commune est calculée sur la totalité des charges ; 55 % au prorata de la population légale, 45 % au prorata de la population légale pondérée par l'IPF. En ce qui concerne l'encaissement de la taxe non-pompier, le Conseil communal a décidé d'appliquer le règlement communal d'organisation de défense contre l'incendie (2018), à savoir que seuls les hommes de 20 à 42 ans sont soumis à la taxe, les femmes étant exemptées. Les statuts de l'ADIS prévoient que les hommes et les femmes de 20 à 50 ans paient une taxe. Selon la Préfecture les communes peuvent continuer à appliquer leur propre règlement.

Au chapitre « Formation »

M. le Syndic explique que les charges ont fortement augmenté à cause de l'IPF. La Commune participe aux frais de tout le cercle scolaire, notamment aux charges d'amortissements des bâtiments comme le Sacré cœur, la halle de gym de Murist, l'Amarante, etc.

M. Michel Losey demande si on peut faire baisser le taux de l'IPF en diminuant la fortune.

M. le Syndic répond que l'IPF se calcule uniquement sur les cotes cantonales des différents impôts.

Au chapitre « Culture, Sport et Loisirs », Chapelle – Entretien des bâtiments »

M. le Syndic informe que la Commune va participer pour ¼ aux frais de rénovation de l'éclairage du terrain de foot de Bussy, le FC Petite-Glâne étant considéré comme une société locale.

M. Sylvain Bangerter informe que la Commune souhaite mettre à disposition de ses habitants 2 vélos électriques en libre-service. Le but à terme de la société pick e-bike est de monter un réseau entre les localités, en complétant l'offre des transports publics. Ces 2 vélos seront uniquement utilisables par les habitants de Sévaz (flotte privée).

M. Sergio Marques souhaite connaître le mode de fonctionnement pour les réservations de ces vélos.

M. Sylvain Bangerter répond que les réservations se feront via une application.

Mme Dominique Regueiro informe qu'un montant de CHF 2'500.- a été mis au budget pour financer quelques activités destinées aux aînés. En 2022, le projet Senior+, exigé par le canton, a vu le jour et a été validé par le Conseil communal le 3 mai 2022. Une commission des aînés a été nommée, elle est composée de Chantal Chuard, Bruno

Guerra, Cosette Loewer, Clément Oberson et Dominique Regueiro. Depuis octobre 2022 la salle est occupée deux fois par mois par les Seniors. Le site internet communal renseigne sur les dates des rencontres.

Au chapitre « Trafic et télécommunications - routes communales »

M. le Syndic informe qu'il est prévu de refaire le marquage de routes au village.

M. Noël Singy aimerait comprendre le montant inscrit sous amortissements planifiés routes et installations pour un montant de CHF 48'311.85.

Mme Mireille Marmy explique que les actifs du patrimoine administratif et financier de la commune ont dû être réévalués dans MCH2. Les actifs réévalués déjà amortis doivent l'être à nouveau. Comme une réserve de réévaluation a été constituée, un prélèvement est fait sur cette dernière, ce qui permet de neutraliser les charges supplémentaires. Cela n'a donc pas d'incidence sur le budget.

Au chapitre « Protection de l'Environnement et aménagement du territoire »

M. le Syndic informe que le GRAC a maintenu le prix de l'eau à CHF 1.55. Pour l'épuration, la Commune devra créer des réserves pour la réfection des installations.

M. Michel Losey demande si la taxe épuration va augmenter.

M. le Syndic répond que le nouveau règlement est en phase d'élaboration avec un bureau d'ingénieur. Il sera présenté en principe à l'Assemblée communale au printemps 2023. Selon les premiers calculs, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la taxe épuration.

Au chapitre « Economie publique »

M. Sylvain Bangerter explique le nouveau poste « promotion des énergies renouvelables » pour un montant de CHF 5'000.-. Il s'agit là d'une proposition du Conseil communal de subventionner des investissements de personnes privées ou morales concernant des installations ou achats de biens fonctionnant avec des énergies renouvelables. Les subventions seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes et ne pourront dépasser CHF 5'000.- pour une année. Seront soutenus : pose de panneaux photovoltaïques, changement d'un chauffage à mazout ou électrique par une pompe à chaleur (sonde géothermique) ou air-eau ou un chauffage à bois, CECB, bornes de recharge pour véhicules électriques, vélo électrique. Le Conseil communal renonce à établir un règlement qui deviendrait contraignant et propose un montant annuel de CHF 5'000.-. Une directive a été établie qui définit clairement la manière dont sera attribué ce montant. Ainsi, s'il n'y a que peu d'intérêt, le montant pourra être revu à la baisse ou au contraire, à la hausse, s'il y a beaucoup de demandes.

Au chapitre « Finances et impôts »

M. le Syndic relève que la contribution à la péréquation des ressources passe de CHF 167'293.- en 2022 à CHF 244'542.- en 2023, due à la bonne santé financière de la Commune.

Le budget de fonctionnement 2023 présente un total de charges de CHF **1'905'537.05** et de revenus de CHF **1'689'195.45**, soit un excédent de charges de CHF **216'341.60**.

b) Budget des investissements

Le total des dépenses du budget des investissements pour 2023 se monte à CHF **190'000.-** et les recettes à CHF **0.-**, soit un excédent de dépenses de CHF **190'000.-**.

M. le Syndic passe à la présentation des projets d'investissements.

I. Aménagement d'une place de loisirs aux Essertons (place verte) pour un montant de CHF 97'000.-.

M. Sylvain Bangerter présente le projet qui a pour but de favoriser les rencontres, donner une place à la nature et pouvoir se dépenser physiquement.

Côté rencontres une table pouvant accueillir environ 10 personnes et des bancs seraient installés. Côté verdure/nature des massifs et 2 grands arbres seraient plantés ainsi que du gazon fleuri à la place de l'herbe actuelle. Côté sport il y aurait 4 engins différents (street workout, dos et équilibre, bas du corps et jambes, haut du corps).

La Commune disposant déjà d'une place de jeu, ce projet compléterait l'offre faite aux habitants.

M. Michel Losey demande s'il est judicieux d'installer de tels engins. Il craint des déprédations et se pose la question de l'entretien. Il relève aussi que de telles installations existent déjà à proximité. Il demande s'il est prévu de mettre une caméra.

M. Sylvain Bangerter répond qu'il ne faut pas comparer ce projet avec une salle de fitness. Les engins sont très robustes. Le projet a aussi été pensé pour générer le moins de bruit possible. Il n'y aura pas de projecteur pour une utilisation de nuit. L'installation d'une caméra n'est pas prévue. L'entretien des engins coûte CHF 495.- par année.

M. Claudia Soler trouve que c'est un beau projet mais se demande s'il n'est pas trop ambitieux pour une petite Commune comme Sévaz.

M. Sylvain Bangerter répond que l'investissement sera de quelques milliers de francs par année et profitera à toute la population.

M. Bruno Guerra voit que cet endroit sera fréquenté probablement par des jeunes qui ne respecteront pas forcément les consignes et causeront des troubles au voisinage.

M. Sylvain Bangerter est d'avis qu'il faut offrir des endroits de rencontre aux jeunes et que cet endroit étant particulièrement bien visible, il ne craint pas de « débordements ».

M. Clément Oberson se réjouit de ce projet et le trouve bien réfléchi.

M. Sergio Marques constate qu'il y a beaucoup d'enfants dans le village qui seront les adolescents de demain et que ce projet est bien pensé.

M. Claude Rüttimann précise que le projet sera amorti sur 10 ans et financé par les liquidités.

II. **Crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à la Guérite pour un montant de CHF 83'000.-.**

M. le Syndic note qu'avec l'augmentation du trafic sur la route cantonale, il conviendrait pour des raisons de sécurité de construire un giratoire à l'entrée de la zone industrielle à la hauteur du Bowling. Ce trafic est en partie généré par les personnes se rendant à la déchetterie (bassin versant d'environ 10'000 personnes). Le projet n'en est qu'à ses débuts et le canton, déjà consulté, n'y est pas opposé sur le principe. Une étude de mobilité doit encore être réalisée et le souhait de la Commune de mettre le tronçon depuis l'entrée du village jusqu'à sa sortie à 60 km/h exprimé.

Les propriétaires fonciers ont été très brièvement informés de l'existence d'un projet.

M. Noël Singy dit que ce giratoire a déjà été à l'enquête en 1996 mais refusé par la Commune qui n'avait pas les moyens à l'époque. Il propose de faire participer financièrement l'entreprise RG Récupération SA, le surplus de trafic étant essentiellement généré par les gens qui se rendent à la déchetterie.

M. le Syndic répond qu'il y a beaucoup de sociétés dans cette zone qui génèrent du trafic et qu'elles paient toutes des impôts.

M. Sergio Marques demande s'il y a un plan B si le giratoire ne se réalise pas.

M. le Syndic répond que le projet n'est qu'à ses débuts et que beaucoup d'étapes restent à franchir.

M. Michel Losey découvre le projet ce soir. Il estime que le crédit d'étude doit aussi englober d'autres possibilités de sécuriser la zone, notamment des présélections comme cela a été fait récemment à Rosé. Une telle solution serait moins gourmande en emprise de terrain, surtout que dans le cas précis, il s'agit de terrains agricoles qui sont fortement protégés par la Confédération. Il propose aussi d'insister sur un abaissement de la vitesse sur ce tronçon à 60 km/h.

M. le Syndic répond que la Commune doit trouver des arguments valables pour l'abaissement de la vitesse. La diminution du bruit pourrait en être un.

MM. Michel Losey et Clément Oberson souhaitent que le crédit d'étude englobe la possibilité de faire des présélections.

M. le Syndic prend bonne note des souhaits et demandera au bureau d'ingénieur de proposer une variante. Il précise encore que le crédit sera financé par les liquidités.

Plus aucune question n'étant posée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Marc Losey**, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

4. Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la Commission financière, donne lecture du rapport. Réunion le 22 novembre 2022. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et seront supportables pour la Commune avec un coefficient d'impôt à 45%. Il demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2023.

M. le Syndic remercie M. Losey pour la lecture de son rapport et la Commission financière pour son travail et son engagement.

5. Approbation des budgets 2023

Budget de fonctionnement

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2023. Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à main levée à l'unanimité.

Budget des investissements 2023

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2023 point par point.

Acceptez-vous l'aménagement d'une place de loisirs aux Essertons (place verte) pour un montant de CHF 97'000.- ?

L'aménagement d'une place de loisirs aux Essertons (place verte) pour un montant de CHF 97'000.- est accepté à main levée par 23 oui, 4 non et une abstention.

Acceptez-vous le crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à la Guérite pour un montant de CHF 83'000.- ?

Le crédit d'étude pour la réalisation d'un giratoire à la Guérite pour un montant de CHF 83'000.- est accepté à main levée par 26 oui et 2 abstentions.

M. le Syndic demande à l'AC d'approuver le budget total des investissements 2023

Le budget total des investissements 2023 est accepté à main levée par 24 oui et 4 non.

M. le Syndic remercie l'AC pour la confiance témoignée et également Mme **Mireille Marmy**, boursière communale, pour son excellent travail.

6. Planification financière 2023 – 2027

M. le Syndic donne quelques informations à l'aide d'un graphique. Avec les chiffres et informations en sa possession, il n'exclut pas une hausse des impôts dans le futur. Il y a de gros projets qui se réaliseront ces prochaines années, notamment la construction de nouveaux EMS et de la STEP régionale EPARSE. Cependant la situation n'est pas figée, de nouvelles sociétés venant s'installer à la zone industrielle où quelques projets sont en cours.

M. le Syndic informe encore que les conduites d'eau chaude et froide de l'immeuble communal sont obstruées et en mauvais état. Une étude est en cours pour déterminer les travaux à engager. Une analyse thermique est aussi en cours, les vitres n'étant plus étanches. Il y aura probablement des gros travaux à faire.

7. Groupement d'eau de la crête de Châtillon GRAC : adoption nouveaux statuts

M. le Syndic informe que les statuts étaient à disposition de la population avant cette AC.

M. Patrick Annen informe que le changement majeur est l'adhésion de la Commune de Grandcour au GRAC.

M. le Syndic demande à l'AC d'accepter les nouveaux statuts du GRAC.

Les nouveaux statuts du GRAC sont acceptés à main levée par 27 oui et une abstention.

8. Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) : adoption des statuts

M. Johan Michel informe qu'il s'agit d'un projet cantonal et que tous les districts doivent réorganiser leur défense incendie. Le projet de l'ADIS-Broye a débuté en mars 2019. Avec la validation des statuts l'ADIS-Broye débutera officiellement ses activités au 1^{er} janvier 2023. Le commandant du nouveau bataillon est un habitant de Sévaz, M. Patrick Michel. Toutes les communes participantes sont dans le comité de direction. Sévaz est représentée par Estavayer et M. Claude Rüttimann siège à la commission financière. Le bataillon comptera au 1^{er} janvier 2023 entre 300 et 400 pompiers. Ce nombre va diminuer. La base logistique se trouve à Estavayer-le-Lac, les autres bases se trouvent à Cheyres, St-Aubin, Domdidier, Cugy et Montagny.

M. Michel Losey demande si nous pouvons compter sur l'armée en cas de gros sinistre.

M. Johan Michel répond que oui. Une convention datant de 1996 a été signée dans ce but.

M. Johan Michel informe encore que tous les véhicules ont été repris par l'ECAB qui gère également tout ce qui concerne le matériel et les équipements.

M. le Syndic demande à l'AC d'accepter les nouveaux statuts de l'ADIS-Broye.

Les nouveaux statuts de l'ADIS-Broye sont acceptés à main levée à l'unanimité.

9. Règlement communal concernant l'octroi de subventions aux sociétés : modification de l'art. 6., 2^{ème} alinéa

M. Sylvain Bangerter demande à l'Assemblée d'harmoniser les subventions aux sociétés locales en accordant également CHF 1'000.- par année au FC Petite-Glâne. En effet cette société ne touche jusqu'à présent que CHF 500.- par année alors que le Skater Hockey et la Villageoise reçoivent CHF 1'000.-.

M. le Syndic relève que c'est une belle société avec des juniors.

M. le Syndic demande à l'AC d'accepter la modification de l'art. 6, 2^{ème} alinéa du règlement communal concernant l'octroi de subventions aux sociétés.

La modification de l'art. 6, 2^{ème} alinéa du règlement communal concernant l'octroi de subventions aux sociétés est acceptée à main levée à l'unanimité.

10. Informations du Conseil communal

M. le Syndic informe que des déchets sauvages sont régulièrement abandonnés dans et autour du village. Il y a 6 mois des sacs ont été fouillés par l'employé communal et les déchets ont permis de retrouver le coupable. Suite au dépôt de plainte de la part de la Commune ce dernier a été condamné à une amende de CHF 780.- de la part du Ministère public et de CHF 150.- de la part de la Commune.

M. le Syndic informe que les travaux de rénovation du chauffage de la Ferme et de l'immeuble communal sont terminés. Il y a eu quelques retards et les panneaux solaires doivent encore être raccordés.

M. le Syndic informe que le « coup de balai » aura lieu au printemps 2023.

M. le Syndic informe que M. Roger Fornerod a souhaité cesser son activité d'employé communal au 31 décembre 2022. Il est remercié sincèrement pour ses 5 années de service et un cadeau lui est remis. Il est applaudi par l'AC.

11. Divers

M. Noël Singy souhaite savoir si la fermeture des chemins de remaniement est définitive. Il précise que le chemin menant à Bussy a en partie été payé par les contribuables en 1962 et qu'il ne trouve pas correct de le fermer.

M. le Syndic répond qu'une séance publique d'information a eu lieu. Après la prise de décision du canton, cette dernière a été publiée dans la FO avec un délai de 30 jours pour les recours. Aucun recours n'a été déposé. Les aspects sécuritaires sont la raison principale de la fermeture de ces chemins.

M. Sylvain Bangerter précise encore que la fermeture des chemins est définitive et que toutes les étapes qui ont mené à cette finalité ont été respectées. Il peut entendre qu'un habitant n'est pas content, mais le rôle du Conseil communal est de représenter la collectivité.

M. Noël Singy est d'avis que cette fermeture équivaut à un vol de la part du Conseil communal en place.

M. Sylvain Bangerter répond que la route appartient toujours à la Commune mais qu'elle est interdite à la circulation.

Mme Nicole Rey constate que certains enfants s'élancent en trottinette sur la route près de l'arrêt de bus.

M. le Syndic précise que la police de proximité est au courant de ce problème et qu'elle fait de la prévention.

M. Clément Oberson propose d'installer deux gendarmes couchés.

M. Claudia Soler est d'avis que les automobilistes doivent aussi rouler plus doucement à l'approche de l'arrêt de bus. Elle constate régulièrement que certains roulent à vitesse excessive dans le village.

M. le Syndic peut confirmer cette remarque, le radar pédagogique ayant enregistré des vitesses allant jusqu'à plus 90 km/h sur la route de la Chapelle, en pleine après-midi.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 21h13. Il remercie chacun/e pour sa présence et offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une agape.

Ainsi fait à Sévaz le 8 décembre 2022


Claude Rüttimann
Syndic


Commune de
1541 Sévaz


Madeleine Vioget
Secrétaire communale